



Sujet:

Le Collège des cours et tribunaux rappelle l'importance du respect des décisions de justice et de l'État de droit

A la suite du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Namur le 20 août 2026, le Collège des cours et tribunaux réaffirme que la critique des décisions judiciaires est légitime mais qu'aucune forme de menace ou d'intimidation à l'égard de l'ordre judiciaire ne peut être tolérée.

Ce jeudi 20 août, le Tribunal de première instance de Namur a condamné un prévenu poursuivi pour avoir tenté d'assassiner un homme à Namur le 24 juillet 2025, après avoir soupçonné celui-ci d'avoir commis une agression sexuelle sur son beau-fils.

À la suite du prononcé du jugement, des injures et des menaces ont été proférées à l'encontre du Tribunal dans la salle d'audience. Des réactions similaires ont également été observées sur les réseaux sociaux.

Le Collège des cours et tribunaux condamne avec la plus grande fermeté ces comportements, qui sont incompatibles avec le respect dû aux institutions judiciaires et aux principes fondamentaux de l'État de droit.

Le Collège peut entendre que certaines personnes expriment leur désaccord avec une décision de justice ou avec le raisonnement qui la sous-tend. Dans un État démocratique, la critique des décisions judiciaires est légitime et participe au débat public. Toutefois, ce désaccord ne peut en aucun cas justifier des insultes, des menaces ou des appels à se faire justice soi-même.

Cette exigence vaut pour tous. Il peut être attendu en particulier des mandataires politiques qu'ils respectent, dans leur communication publique, l'autorité des décisions de justice ainsi que l'indépendance du pouvoir judiciaire. La critique des décisions de justice est légitime dans un État de droit démocratique, mais elle doit s'exprimer avec responsabilité, rigueur et dans le respect de l'État de droit et de ses institutions, dont le pouvoir judiciaire constitue l'un des trois pouvoirs de l'État.

Dans un contexte où la confiance du public envers les institutions doit être préservée, chacun a la responsabilité de contribuer à un débat serein et éclairé, fondé sur les faits et le respect des principes démocratiques. Les déclarations susceptibles d'alimenter la désinformation, les théories complotistes ou la polarisation doivent être évitées. À l'inverse, l'explication, la pédagogie et le dialogue constituent des leviers essentiels au bon fonctionnement de notre démocratie.